

*Interview, Vincent Lehmann, L'Echo rollois et aubonnois*

## **Quand le rideau (de fumée) tombe**

**Mardi prochain, 15 septembre, les Vaudois ne pourront plus s'en griller une en sirotant leur pression. A quelques jours de l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, nous avons recueilli les impressions de Véronique Stehlin, tenancière du Churchill Pub de Rolle depuis cinq ans. Après avoir tenu un kiosque pendant quelques années, cette mère au foyer a réalisé un rêve en rachetant le pub de la Grand-Rue, qui fêtera son quart de siècle le 17 septembre prochain, dans un décor presque inchangé depuis ses origines.**

**Véronique Stehlin :** « C'est toujours difficile de changer la raison sociale d'un bistrot, et encore plus les habitudes des gens. Mais de toute manière, mon but n'était pas de vider ce local et d'en faire autre chose, je tenais à ce que ça reste un pub. Il y a des clients qui reviennent après dix ans, vingt ans et qui sont surpris que l'endroit n'ait pas vraiment changé ».

**Du changement, il va pourtant y en avoir très prochainement, avec l'interdiction de fumer qui sera effective le 15 septembre prochain. Une réaction à chaud ?**

(haussement d'épaules) C'est une loi, donc on doit s'y soumettre... Ce que je crains, c'est qu'avec tous les fumeurs dehors, des voisins viennent se plaindre du bruit. Il faudra donc qu'on gère l'extérieur, qu'on balaie le trottoir, ça sera à nous de faire la police. Je m'attends aussi à une certaine baisse du chiffre d'affaires, peut-être que les gens ne prendront qu'une bière au lieu de deux. Mais ce n'est pas évident de deviner ce qui va se passer, il faudrait qu'on en reparle dans un mois. Sur un autre plan, je pense que la fumée masque pas mal d'odeurs, il se peut qu'on sente des choses dont on ne se rendait pas compte avant, comme la transpiration. Il semblerait que ce problème ait déjà été signalé en France.

**Outre le problème des odeurs, c'est un changement que vous redoutez ?**

Vous savez, quand j'ai repris le pub, cinq ans en arrière, il y a eu cette loi sur la baisse du taux d'alcoolémie qui est passée. Dans la profession, beaucoup ont dit que c'était une catastrophe, qu'on ne pourrait plus vendre d'alcool, les gens ne vont plus boire, etc. Alors c'est vrai que les gens ont changé leur comportement : quand ils viennent en groupe, soit l'un d'entre eux ne boit pas pour faire le chauffeur, soit ils appellent un taxi. Donc pour moi, c'est quelque chose qui a été bien accepté, et je n'ai jamais eu de problème de ce côté-là.

**Vous n'avez pas constaté de baisse de la consommation de boissons ?**

Non, pas du tout. Donc, maintenant que nous sommes confrontés à l'interdiction de fumer, je pense que ça va aussi passer gentiment dans les mœurs. Ce que je constate, c'est que j'ai pas mal de clientèle anglo-saxonne, qui ne fume pas. Il y a aussi beaucoup de jeunes Suisses allemands qui ont des cours au Courtil (Nda : un centre d'enseignement du français, à Rolle), chez qui l'interdiction est déjà passée et

donc qui ne fument pas non plus... Les gens qui viennent d'autres cantons sont même surpris qu'on puisse encore s'allumer une cigarette ici.

**« Je ne vends plus de cigarettes depuis un mois déjà. »**

**A ce propos, justement : avez-vous déjà eu des réactions des clients et des habitués ?**

Quand je viens débarrasser une table dont le cendrier déborde et que je leur rappelle qu'il ne leur reste que quinze jours pour en profiter, on me répond : « Pas grave, on ira fumer dehors », ou encore : « C'est très bien, on sera quitte de trop fumer, on sentira moins la cigarette. » D'autres m'ont dit : « Quand on pourra plus fumer, on viendra chez vous parce que vous avez du bon café ! » (sourire).

**Le Conseil d'Etat a accordé deux semaines de délai supplémentaire avant l'entrée en vigueur de l'interdiction. Avez-vous déjà pris des dispositions ?**

Il y a six mois, j'ai posé une affiche qui avertissait la clientèle qu'on ne pourrait plus fumer dès le 1<sup>er</sup> septembre. J'ai aussi prévu un gros bac qui servira de cendrier dans le sas d'entrée. Et puis je ne vends plus de cigarettes depuis un mois déjà. Pour que la transition se fasse en douceur, j'ai prévu de mettre des cacahuètes sur les tables, j'ai dit aux jeunes que je leur achèterais des chupa-chups...

**Installer un fumoir, comme la loi l'autorise, c'était une solution imaginable ?**

Non, dès le départ j'ai refusé d'en faire la demande. Ca supposait des coûts trop importants, et puis, vu la disposition du bar, je n'aurais pas su où le mettre. Peut-être à l'entrée ? Mais alors ça m'aurait supprimé trois tables. De plus, je ne suis pas propriétaire, je loue les murs, donc c'était hors de question pour moi de faire un tel investissement.

**Si la loi n'était pas passée, quelle solution aurait eu votre préférence pour lutter contre la fumée passive ?**

Si on avait pu choisir, j'aurais décrété que le pub était non-fumeur jusqu'à 18 heures. J'ai tellement de mélange de clientèle que la proportion de fumeurs varie durant la journée. Le matin, il y a parfois beaucoup de personnes âgées et peu de gens qui fument. J'ai aussi des jeunes mamans qui viennent avec leur bébé, donc c'est quand même agréable qu'il n'y ait pas de fumée.

**Vous êtes vous-même fumeuse, est-ce que vous allez mettre cette interdiction à profit pour arrêter ?**

En tous cas, je vais freiner ma consommation ! J'ai dit que j'arrêterai quand il y aura d'horribles images sur les paquets, il n'y en a pas encore sur les miennes, donc... (rire) C'est vrai que, en fin de compte, pour nous ça sera mieux. Comme il y a toujours du positif dans le négatif, l'avantage sera qu'on n'aura plus à s'occuper des cendriers qui débordent, ça nous fera du travail pénible en moins ! J'aime quand tout est propre, chez moi... Et puis franchement, l'interdiction de fumer me fait moins peur que les mois de travaux qui s'annoncent dans la Grand-Rue, avec les problèmes que ça entraînera pour le stationnement des véhicules et par conséquent pour la fréquentation du pub...

*© Sauf accord de l'auteur et de la direction du CRFJ, ces travaux, réalisés dans le cadre de la formation, ne sont pas destinés à la publication ni à la diffusion.*